

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC
COMTÉ DE SAGUENAY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 13 JUILLET 2015, À LA SALLE
MUNICIPALE, SITUÉE AU 286 RUE DE LA FALAISE, À
TADOUSSAC

Étaient présents : M. Éric Gagnon, pro maire
M. Martin Desbiens, conseiller
Mme Linda Dubé, conseillère
Mme Stéphanie Tremblay, conseillère

Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme
secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION (19H00)

Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon
les délais.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

(Rés. 2015-0224)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE
la Municipalité de Tadoussac accepte l'ordre du jour en déplaçant le
dépôt d'une lettre (modification réglementation) au point 5 ainsi
qu'en ajoutant au point divers le point suivant : circulation en VTT
dans le secteur rue Bateau-Passeur et en laissant ce point ouvert.

**3. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
RÉGULIÈRE DU 8 JUIN 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2015-0225)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE
le procès-verbal de la réunion régulière du 8 juin 2015 soit accepté.

**4. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
SPÉCIALE DU 29 JUIN 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2015-0226)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE
le procès-verbal de la réunion spéciale du 29 juin 2015 soit accepté.

**5. DÉPÔT D'UNE LETTRE (MODIFICATION
RÉGLEMENTATION)**

Dépôt d'une lettre concernant une demande de modification de la
réglementation sur les enseignes envoyées par des commerçants de
Tadoussac ayant reçu des avis d'infraction concernant la non-
conformité au règlement d'urbanisme.

Discussions et échanges concernant les problématiques exposées soient :
la visibilité, le règlement trop restreignant, le choix des matériaux et le

type d'enseigne autorisé (exemple : ouvert en néon, affichage sur les parasols des terrasses).

6. QUESTIONS DU PUBLICS

- Discussion sur la propreté des terrains de certaines résidences sur le territoire de Tadoussac
- discussion de la demande de sollicite de << Buvard>> lors du Festival de la Chanson
- discussion sur la compagnie qui offre présentement le WIFI sur le territoire de Tadoussac
- discussion sur l'évènement La randonnée Jimmy Pelletier (souper sur la promenade)

7. COMPTES À PAYER

(Rés. 2015-0227)

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE les comptes à payer soient approuvés pour les chèques numéros 8963 À 9069.

8. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU ST-LAURENT

(Rés. 2015-0228)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac s'engage à assurer le complément du financement et la pérennité des infrastructures financé dans le cadre du projet déposé à la Stratégie maritime-Volet tourisme.

9. ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES (CONTRAT)

(Rés. 2015-0229)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac a procédé à l'ouverture des soumissions, le 30 juin 2015, pour le contrat d'approvisionnement visant l'acquisition d'un chargeur sur roues :

Équipement SMS : 232 679.61\$ taxes incluses
Sigma : 217 854.63\$ taxes incluses
Hewitt équipement : 203 965.64\$ taxes incluses

Que la municipalité de Tadoussac octroi le contrat à la soumission la plus basse conforme Hewitt Équipement au montant de :

Acquisition de la machinerie : Caterpillar 924K – 172 632.00\$ plus taxes
Garantie complète en option : 4 768.00\$ plus taxes

10. RÉPARATION DU MURET DE PIERRES EN FACE DU RESTAURANT CHEZ MATHILDE

(Rés. 2015-0230)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac octroi le contrat pour la réparation du muret de pierres à Monsieur Simon Lamarche. Le montant de la facture est de 475.00\$ plus taxe.

11. ACQUISITION D'UN VÉHICULE (EMBELLISSEMENT)

(Rés. 2015-0231)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac procède à l'achat d'un véhicule pour le département de l'embellissement de marque Ford Econoline 2008 au montant de 6 900.00\$ plus taxe et que le tout soit payé à même le PTI (véhicule).

12. SIGNATAIRES (QUAI DE TADOUSSAC)

(Rés. 2015-0232)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale et /ou Madame Josée marquis, secrétaire trésorière ainsi que Monsieur Hugues Tremblay, maire et/ou Monsieur Éric Gagnon, pro maire à signer tous les documents relatifs au quai de Tadoussac.

13. PROJET DE LA FERME HOVINGTON

Considérant que le projet pour la réalisation d'un étang sur le site de la ferme Hovington totalise un montant de 26 500.00\$ et que le projet à reçu une subvention de 18 000.00\$

(Rés. 2015-0233)

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le montant de 8 500.00\$ pour la réalisation du projet de l'étang et que le tout soit payé à même le budget d'opération 2015

14. DÉPÔT DU RECUEIL DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC

La directrice générale dépose le recueil des employés de la municipalité de Tadoussac en matière de politique concernant les ressources humaines.

15. RESSOURCES HUMAINES (EMBAUCHES)

(Rés. 2015-0234)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac procède à l'embauche des personnes suivantes aux postes suivants :

Agent aux opérations portuaires (temps plein) : Monsieur Patrick Bérubé

Constable spécial et agent aux opérations portuaires (temps partiel) : Christophe Tremblay

Que madame Marie-Claude Guérin, directrice générale soit mandatée pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

16. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2013-2014

La directrice générale dépose auprès des membres du conseil le rapport 2013 et 2014 annuel sur la gestion de l'eau potable sur le territoire Tadoussac.

17. HÔTEL TADOUSSASC – TAXE ET FACTURE MRC HAUTE-CÔTE NORD

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2015-0235)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac effectue le paiement de la facture #4739 au montant de 4 484.00 \$ plus taxe au surplus non affecté 2014 concernant les honoraires professionnels pour le règlement hors cour pour la propriété du 165, rue Bord de l'Eau.

Qu'un montant de 62 655.86\$ soit crédité à l'Hôtel Tadoussac pour les périodes suivantes :

01-01-2013 au 31-12-2013

01-01-2014 au 31-12-2014

01-01-2015 au 31-12-2015

Que le conseil autorise un transfert de fond du surplus affecté au budget d'opération pour ainsi compenser pour une perte de revenu de 62 655.86\$.

18. DÉPÔT DES ÉTATS D'ANALYSE FINANCIÈRE DE JANVIER À JUIN 2015

La directrice générale dépose auprès du membre du conseil les états d'analyse financière de janvier à juin 2015, incluant la conciliation bancaire de mai 2015.

19. RÈGLEMENT NO 253-31 RELATIF AU ZONAGE « POSTE D'ESSENCE » ARTICLE 15.4.2, USAGE PROHIBÉ

ATTENDU QUE la municipalité de Tadoussac est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été régulièrement donné le 9^{ième} jour de mars 2015;

ATTENDU QUE la municipalité de Tadoussac désire autoriser des usages autres que relatif à un poste d'essence.

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2015-0236)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. L'article 15.4.2 relatif « usage prohibé » soit abrogé.

ARTICLE 3. Le règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

20. RÈGLEMENT NO 253-32 RELATIF AU ZONAGE ET AU CAHIER DES SPÉCIFICATIONS POUR AJOUTER UNE CLASSE D'USAGES À LA ZONE 31-C

ATTENDU QUE la municipalité de Tadoussac est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été régulièrement donné le 9^{ième} jour de mars 2015;

ATTENDU QUE la municipalité de Tadoussac désire modifier ses règlements pour permettre d'autoriser « bi-familiale isolée » dans cette zone.

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2015-0237)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Que soit spécifiquement autorisé la classe d'usages « H-c : Bi-familiale isolée » dans la zone 31-C.

ARTICLE 4. La grille de spécification est modifiée par l'ajout dans la zone 31-C de la classe d'usages « H-c : Bi-familiale isolée ». (Annexe A)

ARTICLE 5. Le règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

CAHIER DES SPÉCIFICATIONS

ANNEXE A: RÈGLEMENT DE ZONAGE

		31	32	33	34	35
		C	H	H	H	RF
Numéro de zone						
Dominante						
GROUPE	CLASSE D'USAGES					
HABITATION	H-a ; Unifamiliale isolée	X		X	X	X
	H-b ; Unifamiliale jumelée					
	H-c ; Bifamiliale isolée	X		X	X	
	H-d ; Bifamiliale jumelée					
	H-e ; Trifamiliale isolée					
	H-f ; Trifamiliale jumelée					
	H-g ; Habitation collective (maximum 6 chambres)					
	H-h ; Unifamiliale en rangée (4 à 6 unités)					
	H-i ; Multifamiliale (4 à 6 logements)		X			
	H-j ; Habitation communautaire					
	H-k ; Multifamiliale (7 logements et plus)					
	H-l ; Maison mobile ou unimodulaire			X		
	H-m ; Chalet					
COMMERCE ET SERVICE	C-a ; Commerce et service de voisinage		X			
	C-b ; Commerce et service spécialisés					
	C-c ; Commerce et service locaux	X				
	C-d ; Commerce et service d'hébergement et de restauration	X				
	C-e ; Commerce et service régionaux	X				
PUBLIC ET INSTITUTION	P-a ; Publique et institutionnelle locale	X				
	P-b ; Publique et institutionnelle régionale	X				
INDUSTRIE	I-a ; Commerce de gros et industrie à incidence faible					
	I-b ; Commerce de gros et industrie à incidence moyenne					
	I-c ; Industrie extractive					
	I-d ; Utilité publique	X			X	
RÉCRÉATION	R-a ; Parc et espace vert		X	X	X	
	R-b ; Récréation extensive					X
	R-c ; Récréation intensive	X				
AGRICULTURE	A-a ; Agriculture sans élevage					
	A-b ; Agriculture avec élevage					
	A-c ; Agro-tourisme					
FORÊT	F ; Exploitation forestière					X
CONSERVATION	CN ; Conservation du milieu naturel					
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ					
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU	No 1				
	NORME D'IMPLANTATION					
	Hauteur minimale (mètres)	4	4	3	4	4
	Hauteur maximale (mètres)	8	8	5	8	7
	Marge de recul avant (minimale)	8	6	6	6	10
	Marge de recul arrière (minimale)	8	7	10	7	10
	Marge de recul latéral (minimale)	5	2	2	2	10
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)	10	4	4	4	20
	Coefficient d'occupation du sol	0,40	0,25	0,25	0,25	0,05
	Rapport plancher / terrain (maximal)	0,80	0,50	0,50	0,25	0,10
	NORME SPÉCIALE					
	Écran - tampon					
	Entreposage extérieur (type A , B , C , D)	A				
	Abattage des arbres	X	X	X	X	X
	Enseigne publicitaire					
	Secteur de mouvements de terrain					X
	Chambre d'hôte	X		X	X	
	Densité minimale d'occupation			1 Log 1000 m ²	1 Log 1000 m ²	
	AMENDEMENT			X	X	
	Note 1 : Les stations-services sont spécifiquement exclues.					

21. AVIS MOTION RÈGLEMENT NO 253-33 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 253 AU ZONAGE ET AU CAHIER DES SPÉCIFICATIONS POUR AJOUTER UNE CLASSE D'USAGE À LA ZONE 52-C

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NO 253-33**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 253
RELATIF AU ZONAGE ET AU CAHIER DES
SPÉCIFICATIONS POUR AJOUTER UNE CLASSE
D'USAGES À LA ZONE 52-C**

Extrait conforme des minutes du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Corporation Municipale de Tadoussac tenue le 13^{ième} jour du mois de juillet 2015 à compter de 19 heures au local habituel des réunions du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussigné, Martin Desbiens, conseiller, donne avis de motion que lors d'une séance régulière ou spéciale, le conseil procédera à l'adoption du règlement No 253-33 ayant pour objet la modification du règlement No 253 relatif au zonage et au cahier des spécifications pour ajouter une classe d'usages à la zone 52-C.

**22. CONTRAT DE LOCATION (LIT DU LAC DE L'AQUEDUC)
MDDEPLCC (SIGNATAIRES)**

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

(Rés. 2015-0238)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale et /ou Madame Josée marquis, secrétaire trésorière adjointe à signer les documents relatifs au dossier.

23. ENTENTE DE SERVICES SINISTRÉS (CROIX ROUGE CANADIENNE)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2015-0239)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le paiement d'un montant de 150.00\$ pour la contribution 2015-2016 concernant l'entente de services aux sinistrés de la Croix rouge canadienne.

24. ABOLITION DU POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN GÉNÉRAL (VOIRIE)

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

(Rés. 2015-0240)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac abolie le poste permanent de préposé à l'entretien général (voirie) considérant la structuration du département des travaux qui ne nécessite plus l'emploi de deux postes permanents dans cette classe.

25. LES AMIS DE LA BIBLIO-PLAGE

(Rés. 2015-0241)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac laisse le conseil d'administration des Amis de la Biblio-plage décider pour le remboursement du montant de 131,97\$ de Madame Chartrand ou que celle-ci remettre au conseil le matériel à la fin de la saison 2015.

Que le solde restant soit investit dans l'organisme des Amis de la Biblio-plage jusqu'en juin 2016 et qu'après un an, si l'organisme n'est plus active, veiller à ce que le solde soit remis à la Municipalité de Tadoussac.

26. ATRM (REPRÉSENTANT SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION)

(Rés. 2015-0242)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac désigne Martin Fournier comme représentant siégeant au conseil d'administration de l'Association touristique régionale Côte-Nord/Manicouagan.

27. CORRESPONDANCES

27.1. MANDAT POUR LA LOCALISATION DES FLOCAGES ET CALORIFUGES (ÉDIFICES MUNICIPAUX)

(Rés. 2015-0243)

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac mandate la compagnie Groupe conseil NOVO SST pour le mandat de localisation des flocages et des calorifuges dans les édifices municipaux au montant de 1105.00\$ plus taxe.

Que madame Marie-Claude Guérin, directrice générale soit mandatée pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

27.2. DÉMISSION (SERVICE D'INCENDIE)

Dépôt de la lettre de démission d'un pompier

27.3. DEMANDE DE DÉPLACEMENT DU DOS D'ÂNE SUR LA RUE DES PEUPLIERS

Dépôt de la demande de déplacement du dos d'âne et dépôt de lettre de refus pour le déplacement par des citoyens de cette rue.

27.4. ASSOCIATION FORESTIÈRE CÔTE-NORD

(Rés. 2015-0244)

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac renouvelle son abonnement annuel à l'Association forestière Côte-Nord au montant de 50.00\$.

Que madame Marie-Claude Guérin, directrice générale soit mandatée

pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

27.5. DEMANDE DE COMMANDITE DE LA CHORALE DE FRANCE

(Rés. 2015-0245)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac donne un montant de 50.00\$ pour la demande de commandite de la Chorale de France.

28. CCU

28.1. TERRAIN #5 622 809 (CONSTRUCTION NEUVE)

Demande de construction neuve sur la rue Bellevue pour une maison de dimensions 32x36 pieds, avec revêtement extérieur en fibrociment ou Canexel couleur noisette, toiture en bardeau d'asphalte brun et portes et fenêtres de couleur foncée (brun foncé).

Le CCU vous recommande d'accepter la demande tel que déposée.

(Rés. 2015-0246)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la demande soit acceptée telle que proposée.

28.2. 29, RUE DES FORGERONS NORD (PERRON)

Demande pour l'installation d'un perron préfabriqué en béton de dimensions fournis par le demandeur. Deux colonnes blanches seront aussi installées éventuellement à l'entrée.

Le CCU vous recommande d'accepter la demande tel que déposée.

(Rés. 2015-0247)

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la demande soit acceptée telle que proposée.

28.3. 177-B, RUE DES PIONNIERS (ESCALIER ET PEINTURE)

Demande pour fabriquer quelques marches d'escalier entre le 177-B et le 179 rue des Pionniers. Cela aurait pour objectif d'embellir le coin du terrain, de prévenir l'érosion causée par le 179 rue des Pionniers ainsi que pour des questions de sécurité. De plus, demande pour peindre le dossier du banc en rouge.

Le CCU vous recommande d'accepter la demande tel que déposée.

(Rés. 2015-0248)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la demande soit acceptée telle que proposée cependant l'escalier devra être installé seulement en période estival car celui-ci sera situé dans l'emprise municipal.

28.4. 291, RUE DES PIONNIERS (RÉNOVATION)

Demande pour refaire le revêtement extérieur de la maison en Canexel couleur gris brume. La portion arrière du bâtiment sera

réalisée dans un premier temps, étant donné son état de pourriture.

Le CCU refuse d'accepter la demande tel que déposée.

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

(Rés. 2015-0249)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS refuser la demande telle que proposée en vertu de l'article 4.3.2 du règlement 251 relatif aux PIIA. Les membres du CCU recommandent que le revêtement extérieur reste en bois puisqu'il s'agit d'un bâtiment à caractère patrimonial listé dans le PIIA.

28.5. 332-A, RUE DES FORGERONS (GALERIE)

Demande pour refaire la partie arrière de la galerie puisque plusieurs planches sont pourries et que c'est dangereux. Le tout sera en bois traité de couleur blanche. Le garde-corps sera en PVC blanc, comme on retrouve en façade du bâtiment et à l'étage en arrière.

Le CCU vous recommande d'accepter la demande tel que présenté toutefois, il recommande que le garde-corps soit en bois.

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

(Rés. 2015-0250)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'accepter la demande telle que proposée.

29. QUESTIONS DU PUBLIC

30. DIVERS

30.1. CIRCULATION EN VTT DANS LE SECTEUR RUE BATEAU-PASSEUR

Point reporté

31. CLÔTURE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2015-0251)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la réunion soit levée à 21h05.

Éric Gagnon,
Pro maire

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Marie-Claude Guérin, directrice générale certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité de Tadoussac.

Marie-Claude Guérin
Directrice Générale

Je, Éric Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à

la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.